

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2011

<u>Présent-e-s</u> :	M.	Daniel	Fischer	DCe	Président
	Mme	Tatiana	Hoyos Bajrami	BA	Vice-présidente
	M.	Ginior	Rana Zolana	LR+	Secrétaire du bureau
	M.	Olivier	Sauty	MCG	Membre
	M.	Pierre	Barbey	BA	Conseiller
	Mme	Marcelline	Barrillier	LR+	Conseillère
	M.	Bernard	Boymond	DCe	Conseiller
	M.	Christophe	Cortiglia	DCe	Conseiller
	M.	Nicolas	Dewaele	DCe	Conseiller
	M.	Florian	Giacobino	LR+	Conseiller
	M.	Alexandre	Krasnosselski	DCe	Conseiller
	M.	Luc	Lavarini	DCe	Conseiller
Mme	Francine	Parisod Nicolet	DCe	Conseillère	
M.	Guillaume	Sauty	MCG	Conseiller	
Mme	Sylviane	Schrag	DCe	Conseillère	
M.	Alain	Walder	DCe	Maire	
Mme	Béatrice	Guex-Crosier	DCe	Adjointe	
Mme	Helen	Schneuwly	LR+	Adjointe	
M.	Claude	Crottaz		Secrétaire général	
<u>Excusé-e-s</u> :	Mme	Muriel	Devins	LR+	Conseillère
	M.	Christian	Hottelier	BA	Conseiller
<u>Procès-Verbaliste</u> :	Mme	Frédérique	Barbe		

BA : Bardonnex Alternative
 DCe : Démocrate chrétien et Entente
 LR+ : Libéral, Radical et Plus
 MCG : Mouvement citoyens genevois

M. D. Fischer, président du Conseil municipal, ouvre la séance à 20h30 ; il souhaite la bienvenue au public présent et aux membres de l'assemblée. Il excuse l'absence de Mme M. Devins, malade, et de M. Ch. Hottelier, auquel, en son nom et celui du Conseil municipal, il présente ses sincères condoléances suite au décès de son papa.

I APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

- I. Approbation de l'ordre du jour
- II. Approbation du P.V. de la séance du 11 octobre 2011
- III. Communications du Bureau du Conseil municipal
- IV. Communications du maire et des adjointes
- V. Rapport des commissions :
Néant.
- VI. Projets de délibération, résolution, motion :
 - VI.1. *P-D-1287 Approbation du budget de fonctionnement 2012, du taux des centimes additionnels et de l'autorisation d'emprunter*
 - VI.2. *P-D-1288 Crédit supplémentaire de fonctionnement 2011 de CHF 30'000.- destiné à la rénovation partielle de La Bossenaz, annexe et salle des maîtres*
 - VI.3. *P-R-1028 Pour un salage réduit des routes communales secondaires*
 - VI.4. *Décisions de l'AG du 14 et 24 septembre 2011 de l'ACG relatives à la participation 2012 du Fonds intercommunal au financement de 2 objets*
- VII. Propositions individuelles, questions et divers
- VIII. Calendrier

Le sujet relatif au salage des routes a été largement discuté en commission des routes, travaux et emplacements communaux et une décision a été prise. **M. P. Barbey** propose donc de supprimer le point VI.3 de l'ordre du jour, ce d'autant plus qu'il n'a pas été formellement annoncé que la problématique serait discutée en séance plénière du Conseil municipal.

M. A. Walder précise qu'une commission ne peut ni s'autosaisir d'un sujet, ni décider pour la commune. Plutôt que de ne pas tenir compte de la réflexion de la commission, l'Exécutif a décidé de présenter une résolution afin que la problématique soit justement discutée au sein du Conseil municipal. Si ladite résolution est retirée de l'ordre de jour, les routes seront, cette année, salées comme à l'accoutumée.

- ➔ **Le président soumet au vote le maintien du point VI.3 à l'ordre du jour. Celui-ci est accepté par 12 voix pour, 2 voix contre.**
- ➔ **N'appelant aucune autre remarque, l'ordre du jour de la présente séance est approuvé.**

II APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 OCTOBRE 2011

Page 26, paragraphe 1 : **Mme T. Hoyos Bajrami** demande la rectification suivante : « M. Ch. Hottelier, *très heureux de cette concrétisation*, pense que le moment ... ».

- ➔ **Aucune autre modification n'étant demandée, le procès-verbal de la séance du 11 octobre 2011 est approuvé avec remerciements à son auteur.**

III COMMUNICATION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Lecture du courrier reçu de la direction de l'EMS qui a fait valoir un droit de réponse, après la publication sur le blog du PDC Carouge et dans le journal *20 minutes* du 20 octobre 2011, d'informations erronées à propos de la politique de recrutement du personnel hospitalier de l'établissement Résidence de Drize.

IV COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTES

1. Patrouilleuse scolaire

M. A. Walder informe de la diffusion imminente, par le biais d'un tous-ménages, de l'offre d'emploi relative à l'engagement d'une patrouilleuse scolaire.

2. Abonnement annuel des Transports Publics Genevois (TPG)

Pour répondre à la question de M. F. Giacobino, **M. A. Walder** informe qu'en 2010, 140 personnes ont bénéficié de la subvention accordée par la commune de Bardonnex pour l'achat ou le renouvellement d'un abonnement annuel des TPG.

3. Cartes journalières CFF

A fin octobre 2011, la commune a vendu 901 cartes journalières sur les 1460 en sa possession, soit le 74%. Si ce pourcentage est maintenu les deux prochains mois, **M. A. Walder** indique que la commune devrait réaliser un bénéfice d'environ CHF 4'000.-. Il rappelle toutefois que le prix des abonnements a été augmenté et que l'achat de quatre abonnements pour 2012 coûtera CHF 45'200.- à la commune.

4. Livre « Bien vivre à Genève »

La commune a reçu une douzaine de livres « Bien vivre à Genève » ; les personnes intéressées peuvent le consulter ou s'en saisir.

5. Déneigement

L'entreprise *Entre Terre et Bois* a été mandatée par la commune de Bardonnex pour assurer le déneigement cet hiver. **Mme H. Schneuwly** signale que M. Félix, responsable de l'entreprise, attend avec impatience les instructions relatives au travail qui lui sera confié.

6. Agenda du tri 2012

Le nouvel exemplaire de l'agenda du tri a été remis à chaque membre du Conseil municipal. **Mme H. Schneuwly** envisage de le faire diffuser par tous-ménages à la mi-décembre.

7. Croix-Rouge Suisse

La commune a reçu, de la Croix-Rouge Suisse, le rapport final de son intervention suite aux inondations au Pakistan. **Mme H. Schneuwly** cite « *Dans le district de Charsadda, dans le nord du pays, comptant la province du Sindh, la Croix-Rouge Suisse a approvisionné des milliers de familles en tentes, en eau potable et en portions alimentaires* ». Elle rappelle que le Conseil municipal avait voté une aide d'urgence de CHF 10'000.- en faveur du Pakistan.

8. Concours des fenêtres et balcons fleuris

La Société Genevoise d'Horticulture a offert à la commune de Bardonnex un arrangement floral, exposé dans la salle des chevaliers, pour la remercier de sa participation au concours intercommunal de la commune la plus fleurie.

9. Mur des communs de la ferme

Les travaux de sécurisation, suite à l'effondrement partiel d'un mur des communs de la ferme, sont terminés. **Mme B. Guex-Crosier** indique que le coût de ces travaux, plus importants qu'initialement prévus, s'est élevé à CHF 36'000.-.

V RAPPORT DES COMMISSIONS

Néant.

VI PROJETS DE DÉLIBÉRATION, RÉOLUTION, MOTION

1. P-D-1287 Approbation du budget de fonctionnement 2012, du taux des centimes additionnels et de l'autorisation d'emprunter

Le président signale le dépôt d'un amendement par le groupe Bardonnex Alternative dont il lit la teneur :

« *Afin de donner une suite favorable à la demande adressée par Festiverbant à la mairie de Bardonnex, Bardonnex Alternative propose d'ajouter une ligne au budget sécurité :*

Ligne 3500.365.21 intitulée « subvention sécurité Festiverbant » pour un montant de CHF 2'500.-.

Ceci représente un tiers des dépenses réelles encourues pour la sécurité en 2011 par Festiverbant, qui a vu son aide de la Loterie Romande diminuer et, en parallèle et pour des questions légales, augmenter son budget sécurité.

Bardonnex Alternative estime que ce festival fait partie du patrimoine culture de la commune de Bardonnex et dans cette optique aimerait voir se perpétuer ce festival.

Pour le groupe Bardonnex Alternative, Tatiana Hoyos Bajrami. »

Présidente de Festiverbant et étant partie prenante de cette décision, **Mme S. Schrag** indique qu'elle ne participera pas au vote relatif à l'amendement proposé.

Revenant à la délibération proposée ce soir, le président cède la parole à **M. A. Walder** qui précise que le projet de budget initialement proposé a été corrigé selon les modifications suggérées par les différentes commissions et entérinées par la commission des finances.

Mme T. Hoyos Bajrami demande pourquoi le budget des investissements n'est pas validé en même temps que le budget de fonctionnement mais au coup par coup.

Cette question ayant déjà été posée lors de la dernière séance du bureau, **M. A. Walder** donne à nouveau l'explication. Le budget des investissements est un plan d'intention pour l'année à venir qui permet de signifier, comme il en est le cas dans le projet de délibération proposé ce soir, le montant maximum d'emprunt autorisé pour couvrir l'insuffisance de financement présumée. Les propositions d'investissements figurant dans le budget pourraient être votées en une fois mais le Conseil municipal n'aurait alors que peu de raisons de se réunir dans l'année. Il ajoute que toutes les communes genevoises procèdent de la sorte en votant les crédits d'investissements nécessaires au fur et à mesure qu'ils se présentent.

M. P. Barbey propose la modification du libellé du compte 3400.314.05 actuellement intitulé « terrain : contrat entretien ». Dans ce compte figure en effet le montant attribué au Compesières FC lui permettant de mandater différentes entreprises pour l'entretien de ses terrains. Il suggère donc de le nommer : « Allocation au Compesières FC pour entretien des terrain de football ».

M. A. Walder précise que la somme allouée est exclusivement destinée à l'entretien des terrains ; si elle ne devait pas être entièrement utilisée par le Compesières FC, elle devrait être reconduite au crédit du même compte pour l'année suivante. Il ajoute que cette délégation de tâche satisfait la commune.

➔ **La proposition de modification du libellé du compte 3400.314.05 en « allocation pour entretien des terrains de football » est soumise au vote ; elle est acceptée à l'unanimité, soit 14 voix pour.**

Revenant à l'amendement proposé par Bardonnex Alternative, **M. F. Giacobino** indique être favorable au soutien de Festiverbant qui fait rayonner la commune de Bardonnex et qui rencontre un certain succès.

Bien que reconnaissant la valeur de Festiverbant, **M. O. Sauty** estime qu'une subvention et une garantie de déficit étant déjà allouées, il n'est pas nécessaire d'octroyer la somme supplémentaire de CHF 2'500.-, telle que proposée dans l'amendement. Il suggère donc de refuser ce dernier.

Mme F. Parisod Nicolet rejoint l'avis de M. O. Sauty ; elle ajoute que si Festiverbant fait partie du patrimoine culturel de la commune, ce festival l'est au même titre que la Vogue de Bardonnex par exemple.

A ce titre, **Mme T. Hoyos Bajrami** précise que la somme de CHF 10'000.-, destinée à une participation communale à la sécurité de la Vogue, figure au compte 3500.365.20.

Mme B. Guex-Crosier relève que, par cet amendement, Bardonnex Alternative va au-delà de la demande initialement faite par Festiverbant, soit une subvention de CHF 15'000.- et une garantie de déficit de CHF 5'000.-. Elle ajoute que la commission sociale a souhaité que figure au budget une subvention de CHF 12'500.-, soit une augmentation de CHF 2'500.- par rapport à 2011, ainsi qu'une augmentation de la garantie de déficit de CHF 2'500.- qui passe à CHF 7'500.-. Si l'amendement proposé est accepté, la subvention passera donc à CHF 17'500.- hormis la garantie de déficit.

Pour **Mme T. Hoyos Bajrami**, le but de l'amendement est de satisfaire la demande de Festiverbant, soit l'octroi d'une subvention de CHF 15'000.-. Elle ajoute que cette somme est fondée puisque Festiverbant sait que ses charges augmenteront en 2012 (rémunération obligatoire des samaritains) et que ses revenus baisseront (diminution de la subvention de la Loterie Romande).

Selon **Mme B. Guex-Crosier**, cette explication signifie que si tout se passe au plus mal en 2012, la Commune de Bardonnex versera plus que ce que Festiverbant a initialement demandé (CHF 15'000.- + amendement CHF 2'500.- + garantie de déficit CHF 5'000.-).

M. P. Barbey pense qu'il est incorrect de comparer Festiverbant, qui est un festival culturel, à la Vogue de Bardonnex. Il ajoute que la Vogue a un gros besoin de sécurité ce qui n'est pas le cas de Festiverbant. Il relève également les actions contre la fumée et contre l'alcool véhiculées lors du festival.

➔ **La proposition d'amendement de Bardonnex Alternative est soumise au vote ; elle est refusée par 8 voix contre, 3 voix pour, 1 abstention. Une personne n'a pas voté.**

Avant de voter le budget, **M. O. Sauty** demande ce qu'il en est de la somme de CHF 50'000.- liée au revenus des amendes d'ordre et protocolée dans le procès-verbal de la commission des finances du 1^{er} novembre dernier.

M. A. Walder rappelle que de plus amples informations à ce sujet pourront être obtenus lors de la prochaine séance de la commission des finances, durant laquelle sera reçu M. Valceschini, responsable des Agents de la police municipale de Plan-les-Ouates. Dans l'intervalle, la commission a décidé de maintenir le budget tel qu'il est proposé ce soir.

➔ **La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote l'approbation du projet de délibération.**

P-D-1287 Approbation du budget de fonctionnement 2012, du taux des centimes additionnels et de l'autorisation d'emprunter

Considérant,

- *les articles 30, al. 1, lettres a), b) et g), 70, al. 1, lettre b) et 74, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,*
- *le budget administratif pour l'année 2012, qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,*
- *le préavis, à l'unanimité, de la commission des finances du 1er novembre 2011,*
- *le budget de fonctionnement présentant un montant de CHF 5'092'135.- aux charges et de CHF 5'097'520.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 5'385.-,*

- *l'autofinancement s'élevant à CHF 985'510.-, au moyen des amortissements ordinaires du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de CHF 980'125.- et de l'excédent de revenus présumé du budget de fonctionnement pour un montant de CHF 5'385.-,*
- *le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2011 s'élève à 41 centimes,*
- *le renoncement à prélever des centimes additionnels en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2011 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de trois mois dans la commune,*
- *le plan annuel des investissements présentant un montant de CHF 2'425'000.- aux dépenses et CHF 0.- aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à CHF 2'425'000.-,*
- *les investissements nets autofinancés pour un montant de CHF 985'510.-, dont il résulte une insuffisance de financement des investissements de CHF 1'439'490.-.*

Sur proposition du maire et des adjointes,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. *D'approuver le budget de fonctionnement 2012 pour un montant de CHF 5'092'135.- aux charges et de CHF 5'097'520.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 5'385.-.*
2. *De fixer le taux des centimes additionnels pour 2012 à 41 centimes.*
3. *De ne pas prélever de centimes additionnels sur les médailles pour les chiens en 2012.*
4. *D'autoriser le maire à emprunter en 2012 jusqu'à concurrence de CHF 1'439'490.- pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.*
5. *D'autoriser le maire à renouveler en 2012 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.*

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit 14 voix pour.

2. P-D-1288 Crédit supplémentaire de fonctionnement 2011 de CHF 30'000.- destiné à la rénovation partielle de La Bossenaz, annexe et salle des maîtres

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président cède la parole à **Mme B. Guex-Crosier** qui rappelle que le bâtiment a été construit dans les années 1968-1969. Une extension en bois, sans dalle de béton, a été réalisée en 1980. Le sol de cette annexe est composé de poutres recouvertes d'un plancher, sur un vide sanitaire. Afin que l'humidité qui se crée sous le plancher puisse s'évacuer des aérations ont été installées. Or, avec les années et la pose d'un revêtement en linoléum, celles-ci se sont progressivement bouchées entraînant une détérioration du sol qui présente des signes de fatigue relativement alarmants.

En effet, le plancher s'affaisse par endroits et notamment près des radiateurs, ce qui pourrait entraîner la chute de ces derniers et le risque que cela sectionne les tuyaux de circulation d'eau et occasionne une inondation. Au niveau du plafond, quelques plaques sont abîmées et nécessitent une remise en état. Cette annexe, une fois rénovée, devrait accueillir le local pour les jeunes.

La deuxième pièce concernée par la délibération proposée est l'ancienne salle des maîtres ; cet espace n'est actuellement pas utilisé en raison de sa taille restreinte. Or, l'APEBar, qui souhaite ouvrir une bibliothèque sur la commune, a trouvé que cette petite pièce était un bon endroit pour démarrer.

Les deux classes principales du bâtiment ayant fait l'objet de travaux d'entretien en 2009 et rendant possible l'accueil du Club des Aînés pour l'une et de diverses associations pour l'autre, la rénovation prévue permettrait la réhabilitation de l'intégralité du bâtiment. Mme B. Guex-Crosier termine en insistant sur l'importance de rénover l'annexe ; si une démolition devait s'avérer nécessaire ultérieurement, il n'est en effet pas certain qu'une reconstruction soit possible en raison de la proximité de la rivière.

M. P. Barbey demande si une isolation thermique des sols et du plafond a été prévue lors de la rénovation.

Mme B. Guex-Crosier lui répond que seule une isolation du plancher est prévue.

➔ **La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote l'approbation du projet de délibération.**

P-D-1288 Crédit supplémentaire de fonctionnement 2011 de CHF 30'000.- destiné à la rénovation partielle de La Bossenaz, annexe et salle des maîtres

Considérant,

- *le souci de l'Exécutif de porter une attention particulière à l'entretien courant de ses bâtiments communaux,*
- *le manque de locaux disponibles pour répondre à la demande des sociétés communales,*
- *la réouverture du bâtiment de La Bossenaz et la rénovation des deux classes principales en 2009 pouvant répondre à cette attente,*
- *les nouveaux projets prévus pour donner de la vie à ce bâtiment, notamment l'ouverture d'un local pour les jeunes et d'une bibliothèque,*
- *le préavis favorable, à l'unanimité, de la commission bâtiments et école lors de sa séance du 18 octobre 2011,*
- *la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.*

Sur proposition du maire et des adjointes,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. D'accepter un crédit supplémentaire de fonctionnement 2011 de CHF 30'000.- destiné à la rénovation partielle de La Bossenaz, annexe et salle des maîtres.

2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte de fonctionnement 2101.314.98.
3. De couvrir ces crédits budgétaires supplémentaires par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques des charges.

Cette délibération est prise à l'unanimité, soit 14 voix pour.

3. P-R-1028 Pour un salage réduit des routes communales secondaires

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président cède la parole à **M. O. Sauty** qui propose le renvoi en commission de cette résolution. Pour des raisons écologiques, le groupe MCG est favorable au salage partiel mais pour que cette transition se fasse de manière concluante, il est essentiel de prendre le temps nécessaire à sa mise en place et d'informer correctement la population.

Si la résolution est renvoyée en commission, **Mme F. Parisod Nicolet** s'assure que le salage se fera comme à l'accoutumée mais avec un nouveau prestataire de services.

➔ **La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote le renvoi du projet de résolution en commission qui est accepté par 12 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention.**

Suite à ce vote, **Mme T. Hoyos Bajrami** souligne que la décision, prise au sein de la commission des routes et relative à la viabilité hivernale, était réfléchie et faisait suite à des discussions avérées.

Mme H. Schneuwly précise que la commission des routes s'est autosaisie de ce sujet sans qu'il n'y ait eu la moindre discussion au sein du Conseil municipal. Le choix de réduire le salage des voies de circulation avait été âprement discuté lors de la précédente législature. Il est essentiel, à ses yeux, que cette modification soit soutenue par une grande majorité, voire l'unanimité de l'actuel Conseil municipal pour qu'elle soit acceptée et bien vécue par la population.

M. B. Boymond rappelle qu'il avait stipulé, à la suite du vote relatif au salage réduit des routes au sein de la commission, que ce choix n'était qu'un préavis et qu'il serait porté auprès de l'Exécutif pour une décision finale.

4. Décisions de l'AG des 14 et 24 septembre 2011 de l'ACG relatives à la participation 2012 du Fonds intercommunal au financement de 2 objets

Les décisions, listées ci-dessous, avaient plus ou moins été entérinées lors de la précédente séance plénière sans que les documents nécessaires à leur étude n'aient été transmis aux membres du Conseil municipal, d'où une nouvelle présentation.

- Décision relative à l'octroi par le Fonds intercommunal d'un montant de CHF 500'000.- au Musée international de la Croix Rouge.
- Décision relative aux contributions demandées aux communes pour le financement du budget 2012 de l'ACG.

➔ **La parole n'étant pas demandée, le président déclare les décisions de l'ACG acceptées.**

VII PROPOSITIONS INDIVIDUELLES, QUESTIONS ET DIVERS

1. Salage de routes

M. B. Boymond demande à l'Exécutif d'être attentif aux achats et au stock de sel afin de bénéficier de statistiques cohérentes avant de prendre une décision pour l'an prochain.

2. Site Internet de la commune

Mme S. Schrag souhaite que le site de la commune soit mieux organisé afin de mettre en avant les prestations offertes aux habitants.

3. Vote du budget de fonctionnement

Le vote du budget de fonctionnement est l'un des moments les plus importants de l'année. **M. O. Sauty** a pu remarquer que ce budget est en équilibre, qu'il utilise correctement les fonds publics et qu'il est transparent ; il tenait à en remercier l'Exécutif.

4. Patrouilleuse scolaire

M. F. Giacobino souhaite que lui soit communiqué le tarif horaire d'une patrouilleuse scolaire.

5. Construction d'une nouvelle école

Dans le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal, il est fait part de l'éventuelle implantation d'un bâtiment scolaire à proximité du stade ; si **M. F. Giacobino** se souvient bien, plusieurs possibilités d'implantation étaient à l'étude, n'en reste-t-il qu'une ? Il serait heureux de recevoir une information à ce sujet et, si une décision devait être prise, qu'elle le soit en toute collégialité.

M. A. Walder le rassure, l'Exécutif aura de la peine à dépenser une vingtaine de millions pour une école sans que les membres du Conseil municipal soient au courant. Il ajoute que la commission de l'aménagement est régulièrement tenue au courant de l'évolution de l'étude du plan de site de Compesières. Quant à l'implantation d'une école, parmi toutes les propositions qui ont été avancées, une hypothèse est apparue intéressante pour les architectes urbanistes, c'est-à-dire entre les vestiaires du stade de football et le premier bâti de Charrot. Ceci dit, aucune décision n'a encore été arrêtée à ce sujet.

6. Cadeau des Aînés

Mme B. Guex-Crosier indique aux nouveaux élus qu'un cadeau de fin d'année est offert à toute personne âgée de 70 ans et plus et domiciliée sur la commune. Ainsi, entre mi et fin décembre, chaque membre du Conseil municipal rendra visite à sept ou huit personnes pour leur remettre ce présent.

Absente de Genève pendant cette période, **Mme T. Hoyos Bajrami** demande si elle peut déléguer cette tâche.

Mme B. Guex-Crosier préfère, dans ce cas, que les membres du Conseil municipal s'organisent en conséquence et décalent les rendez-vous. Le cadeau n'étant, cette année, pas périssable, il est possible de prendre les premiers rendez-vous au début décembre puis de continuer au début janvier. Elle souligne néanmoins que la visite des membres du Conseil municipal est très prisée et que la plupart des bénéficiaires l'attende avec impatience.

7. Stylo à l'effigie de Bardonnex

M. A. Walder informe que de nouveaux stylos à l'effigie de Bardonnex ont été commandés dont un exemplaire a été remis à chaque membre du Conseil municipal.

VIII CALENDRIER

Commissions				
Aménagement	09.11.11	20h30	Salle des commissions	
	16.11.11	20h30	Salle des commissions	
Bâtiments et école	28.11.11	18h30	Salle des commissions	
CEDD	17.11.11	19h00	Salle des commissions	
	13.12.11	20h00	Salle des commissions	
Finances	14.11.11	18h30	Salle des commissions	
Routes, travaux, et emplacements communaux	22.11.11	20h00	Salle des commissions	
Sociale et culture	23.11.11	18h30	Salle des commissions	
	30.11.11	20h00	Salle polyvalente	
	08.12.11	18h30	Salle des commissions	
Bureau	24.11.11	18h30	Mairie	
Promotions citoyennes	06.12.11	18h30	Salle des commissions	
Conseil municipal	06.12.11	19h00	Salle des chevaliers	
Compesières en lumières	01.12.11	19h00	Cour de la commanderie	

Le président remercie l'assistance et, invitant chacune et chacun à partager le verre de l'amitié, il lève la séance à 21h35.

Daniel Fischer, président

Tatiana Hoyos Bajrami, vice-présidente

Genève, le 18 novembre 2011/fb